

1^{er} APPEL À PROJETS

pour les collectivités de Maine-et-Loire



Chauffez vos bâtiments publics grâce
au bois, à la géothermie ou au solaire

C'est le moment !

Lors d'une rénovation, d'une construction ou d'un simple changement de chaudière, vous souhaitez chauffer un bâtiment public grâce au bois, à la géothermie ou au solaire ?

Le Siéml et ses partenaires vous proposent leur offre d'accompagnement technique et financière.

L'offre d'accompagnement

- Un accompagnement privilégié

Un interlocuteur dédié vous accompagne dans vos projets de chaleur renouvelable (bois, solaire, géothermie), en étroite relation avec les conseillers en énergie partagés du Siéml, du CPIE Loire Anjou et les partenaires locaux (Atlanbois, Atlansun et Mission Bocage).

- Des aides à la décision

Des audits énergétiques et des études de faisabilité peuvent être portés et financés en partie par le Siéml.

- Des aides à l'investissement

Le Siéml et l'ADEME peuvent vous aider financièrement dans votre projet de production de chaleur renouvelable.

L'intérêt pour les collectivités = une ingénierie renforcée et un levier financier supplémentaire à travers un contrat d'objectif ADEME / Siéml

C'est le moment !

Faites-vous connaître **dès maintenant** auprès de nos services, pour bénéficier d'un accompagnement technique dans l'élaboration de votre projet (conseils, suivi, retour d'expériences, respect des exigences de performances des projets...). Vous augmenterez ainsi vos chances de bénéficier des financements ADEME et Siéml.



Bois, solaire, géothermie = chaleur renouvelable

La chaleur pèse pour près de 50 % de la consommation d'énergie de notre pays et seulement 20 % est issue de la chaleur renouvelable. Le bois, le solaire et la géothermie comme ressources locales et renouvelables peuvent se substituer aux énergies fossiles utilisées habituellement (gaz, fuel...). Leurs bénéfices économiques et environnementaux avérés améliorent la compétitivité et contribuent à préserver des emplois locaux et pérennes. **La chaleur renouvelable est donc une filière multibénéfice.**



le bois

Sous forme de granulés ou de bois déchiqueté est utilisé dans une chaudière automatique pour produire de la chaleur.



le solaire

Des capteurs solaires sont utilisés pour produire de l'eau chaude sanitaire.



la géothermie

Utilisant la chaleur du sous-sol, la géothermie permet de chauffer des locaux.

Le contrat d'objectif ADEME / Siéml

L'ADEME et le Siéml ont signé en 2018, un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques pour une durée de 3 ans.

Atlanbois, Atlansun, CPIE Loire Anjou, Mission bocage, partenaires de cette dynamique, apportent leur soutien technique.



Exemple de projet

Rénovation de l'école publique de Bouillé-Ménard
1^{er} projet financé conjointement par l'ADEME et le Siéml.

Rénovation complète du bâtiment (2 classes / 167 m²)
Renforcement de l'isolation, rénovation de l'éclairage et de la ventilation et mise en place d'une chaudière à granulés de bois. Mise en service en septembre 2018.

Investissement global 53 700 €

Aides de l'ADEME et du Siéml 21 756 €



**Vous avez
jusqu'au 21 décembre 2018
pour nous faire connaître
votre projet !**



Votre interlocuteur

Clément CHEPTOU, Siéml

**02 61 68 00 77 / 07 50 12 42 69
c.cheptou@sieml.fr**

**Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
9 route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Écouflant - CS 60145
49001 Angers cedex 01**



SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

